



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Instituteurs

Question écrite n° 9311

### Texte de la question

M Robert Le Foll appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les disparités existant entre les différentes catégories d'instituteurs, en matière de logement, notamment. Ce problème a déjà été partiellement réglé avec l'attribution, pour l'année 1988-1989, d'une première indemnité représentative de logement aux instituteurs travaillant en EREA et ERPD. Toutefois, les instituteurs de SES n'ont pas bénéficié de cette mesure. Il souhaiterait donc avoir quelles suites il entend donner à ce dossier, afin que tous les instituteurs reçoivent les mêmes avantages.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le problème évoqué sera abordé dans le cadre du dossier concernant la revalorisation de la fonction enseignante qu'étudie actuellement le Gouvernement en concertation avec les organisations syndicales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Foll Robert](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9311

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 580